

VOS GARANTIES EN SYNTHESE

RESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Confort"	Annulation "Confort"	Sports et loisirs
AN	INULATION DE VOYAGE			
Material and a second a second and a second	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement			
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Aucune franchise	_	_	
Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne	• Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne	_	_	
En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème	• Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne			
	VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h	Maxi. 50 % du montant du forfait ou 80 % du vol sec		•	
Datard - 4 houses	RETARD AERIEN			
Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)			
	S ET EFFETS PERSONNELS			
/ol, destruction totale ou partielle, perte *Franchise uniquement en cas de dommage aux valises *rais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures	 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / vallse 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 			
Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs * Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité	 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne 			=
* Franchise	• 1 journée			
	INTERRUPTION DE SEJOUR			
Guite à un retour anticipé Guite à un rapatriement médical	Prorata temporis Valeur du voyage initial	-		
nterruption de l'activité de sports ou de loisirs	Prorata temporis (400 € maximum)			
INDIVIDUE	ELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
apital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / évén.			
RESPONSABILITE	E CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
Oommages corporels, matériels et immatériels (franchise 75 € / sinistre)	• 1 000 000 € maximum / événement			
Responsabilité civile sport (franchise 150 € / sinistre)	• 300 000 € maximum / événement			
				_
rais de prolongation de séjour	**ETOUR IMPOSSIBLE** * 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un			
• Franchise d'1 nuit	minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	_		
ASSIS	TANCE RAPATRIEMENT			
Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Proisence hospitalisation Prolongation de séjour Trais médicaux à l'étranger Urgences dentaires * Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Trais funéraires	 Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	•		
	RETOUR ANTICIPE			
in cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant u du remplaçant professionnel in cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	Billet retour + taxi Billet retour + taxi	•		
	SSISTANCE VOYAGE			
avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 	•		
rais de recherche et de secours en mer et en montagne rais de secours sur piste de ski balisée rais de caisson pour la plongée sous-marine	 15 000 € / personne Frais réels Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne 			
	E DES PRIX (avion et bateau)			
rise en charge de la hausse du prix du voyage	8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat	0		
Seuils de déclenchement	 Moyen-courrier: 20 € / pers. Long-cou.: 40 € / pers. 			
	OTECTION SANITAIRE			
Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite retour impossible ou mise en quarantaine	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) • 150 € / nuit (maximum 14 nuits)	O		
rais noteners suite retour impossible ou mise en quarantame	· 100 € / Hult (Haximulli 14 Hults)			



TSA 72218 18239 BOURGES CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com

